

Autorisation parentale pour les mineurs pour la pratique de l'escalade lors de séances non encadrées (créneau de pratiques en autonomie ou créneau libre)

Je soussigné(e) Mme MTél. :
Père, mère, ou détenteur de l'autorité parentale, autorise ma fille, mon fils NOMPRÉNOM
Date de naissance/
ADRESSE
Code postalVILLE
A participer aux séances non encadrées d'escalade du club
Mon enfant :
ayant moins de 14 ans, pratique sous la responsabilité d'un adulte qui l'accompagne, adulte autorisé par le club à pratiquer dans les séances non encadrées du club. Mon enfant aura accès aux mêmes structures et à la même pratique (moulinette ou en tête) que celles autorisées à l'adulte, selon l'autonomie de ce dernier (cf. règlement intérieur du club).
est titulaire du module sécurité du passeport escalade jaune pour grimper en moulinette ou est titulaire du module sécurité du passeport escalade orange pour grimper en tête et est autorisé par le club à pratiquer au cours des séances non encadrées du club. J'ai bien noté que la séance n'était pas encadrée, que mon enfant pratique en autonomie et qu'il s'engage à respecter les règles de sécurité de l'escalade.
J'ai pris connaissance du Règlement Intérieur du club et m'engage à le respecter et le faire respecter par l'enfant. J'autorise, en outre, les responsables du club à prendre, en cas d'urgence, les mesures nécessaires à la santé de l'enfant.
À